

MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-006
Comptes de gestion - Année 2020
Budget Principal et Budgets annexes

24 février 2021
7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 9 mars 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etai~~ent~~ent présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C.2021/2-007
Comptes administratifs - Année 2020
Budget Principal et Budgets annexes

24 février 2021
7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques CHANTELOT, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par M. Didier ACHALME, après s'être fait présenter le budget primitif 2020, les budgets annexes et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, qui peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

EXERCICE 2020	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	2.099.588,02	1.661.457,97
Section d'investissement	813.460,31	666.774,74
Report en section de fonctionnement	462.538,11	
Report en section d'investissement	423.369,11	
TOTAL	3.798.955,55	2.328.232,71

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2020	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	161.416,40	123.687,81
Section d'investissement	87.812,96	81.131,83
Report en section de fonctionnement	50.518,55	
Report en section d'investissement	3.237,63	
TOTAL	302.985,54	204.819,64

COMPTE ADMINISTRATIF - CAMPING MUNICIPAL

<u>EXERCICE 2020</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Section de fonctionnement	12.701,10	13.754,27
Section d'investissement	2.000,00	1.999,92
Report en section de fonctionnement	3.009,09	
Report en section d'investissement	0,24	
TOTAL	17.710,43	15.754,19

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT DE MALLET

<u>EXERCICE 2020</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Section de fonctionnement	366.114,24	130.969,88
Section d'investissement		148.542,06
Report en section de fonctionnement	82.427,82	
Report en section d'investissement		
TOTAL	448.542,06	279.511,94

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui sont approuvés par 14 voix pour et 4 abstentions pour le compte administratif de la commune et à l'unanimité pour les comptes administratifs des budgets annexes de l'assainissement et du camping ; le compte administratif du lotissement de MALLET est approuvé par 17 voix pour et une abstention.

5°) Ont signé au registre des délibérations.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 9 mars 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C.2021/02-008
Budget Communal : affectation du
résultat 2020

24 février 2021
7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 146.685,57 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 438.130,05 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 363.250,00 €

En recettes pour un montant de : 281.960,35 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal décide d'affecter unanimement le résultat de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 675.000,00 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 225.668,16 €

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 9 mars 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C.2021/2-009
Budget Assainissement :
affectation du résultat 2020

24 février 2021
7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 6.681,13 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 37.728,59 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 83.000,00 €

En recettes pour un montant de : 76.953,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal décide d'affecter unanimement le résultat de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 80.000,00 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 8.247,14 €

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 9 mars 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C.2021/2-010
Budget Camping : affectation du
résultat 2020

24 février 2021
7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0,08 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 1.053,17€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal décide d'affecter unanimement le résultat de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1.955,92 €

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 9 mars 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-011

Versement anticipé d'un acompte à
l'OGEC Saint André sur la
participation communale aux
dépenses de fonctionnement

24 février 2021
7.6 Contribution budgétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Massiac participe aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-André sous contrat d'association avec l'Etat, dans le cadre d'une convention signée avec l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (O.G.E.C).

Dans l'attente du calcul du montant de la participation 2021, qui sera déterminé au moment de l'établissement du prochain budget (avril prochain), il demande à l'assemblée de l'autoriser à verser à l'O.G.E.C Saint-André un premier acompte sur cette participation de 12.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à faire procéder au versement d'un acompte de 12.000 € à l'OGEC Saint-André, dans l'attente du vote du budget 2021.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 25 février 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Étaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Était absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

<u>D.C. 2021/2-012</u>
<u>Versement anticipé d'un acompte à la subvention communale au CCAS</u>

24 février 2021
7.6 Contribution budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget 2021 en avril prochain, il conviendrait de verser un acompte sur la subvention communale destinée au Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, il propose à l'assemblée de verser un acompte d'un montant de 20.000 € afin d'assurer le paiement des échéances des emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à faire procéder au versement d'un acompte de 20.000 € au CCAS, dans l'attente du vote du budget 2021.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 25 février 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etai^{ent} présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André,CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-013
Remplacement EP au Bourg - AI104

24 février 2021
7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 1.832,41 euros.

En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée, soit :

- 1^{er} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-014
EP supplémentaires à SABATEY et à LA VALETTE

24 février 2021
7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 3.416,19 euros.

En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée, soit :

- 1^{er} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 25 février 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

<u>D.C. 2021/2-015</u>
Rénovation énergétique de la gendarmerie avec la mise en place d'un chauffage central bois-énergie - Choix du maître d'œuvre et demande de subventions

24 février 2021 7.1 Décisions budgétaires
--

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Massiac souhaite procéder à la rénovation énergétique de la gendarmerie avec le remplacement des chaudières gaz existantes par une chaudière bois-énergie. Le projet comprend également la mise en œuvre d'une isolation performante au niveau des combles et du plancher bas, l'adaptation et le calorifugeage des circuits de chauffage.

La reprise du dispositif de ventilation (VMC) sera également étudiée dans le cadre d'une tranche optionnelle.

Afin de recruter un maître d'œuvre en charge de la conception technique du projet et du suivi des travaux, la commune a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 265 000,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre et frais annexes).

Une consultation a été lancée le 05/01/2021 avec la transmission du dossier de consultation à trois bureaux d'études pour une réponse au plus tard le 20/01/2021.

Monsieur le Maire indique que trois offres ont été reçues. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par CIT selon les critères mentionnés dans la lettre de consultation. Il ressort que l'offre la mieux-disante est celle du groupement « AVP INGENIERIE / ALVES Armando » pour un montant de 24 910,00 € HT.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de rénovation énergétique de la gendarmerie avec la mise en place d'un chauffage central bois-énergie et de valider le lancement des études de maîtrise d'œuvre associées ;
- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au candidat « AVP INGENIERIE / ALVES Armando » pour un montant de 24 910,00 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.
- De solliciter une subvention pour cette opération au titre de l'appel à projets « Bois Energie en Région Auvergne Rhône-Alpes » et du Fonds Chaleur Territorial du SYTEC.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,

Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme le 25 février 2021

Le Maire,

Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-016

**Rénovation énergétique de la gendarmerie
avec la mise en place d'un chauffage
central bois-énergie - demande de
subvention au titre de la DSIL 2021**

24 février 2021
7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Rénovation énergétique de la gendarmerie avec la mise en place d'un chauffage central bois-énergie

Le montant des travaux envisagés s'élève à 345.375,00 € HT (avec option 1 - rénovation VMC) + 24.910,00 € HT de frais d'ingénierie soit un coût global de 370.285,00 € HT.

Il informe le Conseil Municipal que ce type d'installation est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sur le volet de la rénovation thermique des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 une subvention au taux le plus large possible (40%) pour les travaux de rénovation énergétique de la gendarmerie avec la mise en place d'un chauffage central bois-énergie.
- d'approuver le dossier de subvention et le plan de financement joint à déposer auprès des services de l'Etat.
- d'autoriser le Maire à signer tous les éléments nécessaires.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :
Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 25 février 2021

Le Maire,
Didier ACHALME





Rénovation énergétique de la gendarmerie avec la mise en place d'un chauffage central bois-énergie

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		%
Intitulé de l'opération	Montant HT en €	Partenaires financiers	Montant en €	
Rénovation énergétique de la gendarmerie avec la mise en place d'un chauffage central bois-énergie	370.285,00 € HT (dont 24.910,00 € de frais d'ingénierie)	Etat (DSIL)	148.114,00 € HT	40%
		Région AURA	111.085,50 € HT	30%
TOTAL GENERAL DEPENSES	370.285,00 € HT	TOTAL SUBVENTIONS DEMANDEES	259.199,50 € HT	70%
AUTOFINANCEMENT			111.085,50 € HT	30%

MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-017
<u>Vente d'une partie d'une parcelle de sectional au village de BUSSAC</u>

24 février 2021
3.2 Aliénations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande de Monsieur BERANGER Kévin, d'acquérir une partie (500 m² environ) de la parcelle de bien de section cadastrée Section ZE n°251, sous réserve de l'avis des électeurs de la section.

Monsieur le Maire précise que le 29 janvier dernier, les électeurs de la section de BUSSAC se sont prononcés favorablement au projet (7 voix pour sur 8 électeurs inscrits).

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De suivre l'avis des électeurs de la section de BUSSAC et donc de réitérer son avis favorable à la vente d'une partie (500 m² environ) de la parcelle cadastrée Section ZE n°251 à M. BERANGER Kevin,
- De fixer le prix de vente à 5 € le m²,
- De préciser que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 25 février 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-018
Demande d'achat de parcelles de biens de section à BUSSAC

24 février 2021 3.2 Aliénations
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu durant l'intersession, une demande de Monsieur BRUNET Pierre-Jean, agriculteur au village de BUSSAC qui souhaiterait acquérir les parcelles de biens de section suivantes :

ZD n°3, n°7, n°21, ZE n°10, ZE n°22, ZE n°27 (4.000 m² environ), ZE n°246, ZE n°224 et ZE n°226 (8.500 m² environ), soit une superficie totale de 82.180 m² environ.

Monsieur BRUNET propose d'acquérir ces parcelles au prix global et forfaitaire de 14.000 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc que les électeurs de la section de BUSSAC soient consultés, conformément à la loi et demande à l'assemblée de fixer un prix de vente pour ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Donne un avis favorable à la demande de Monsieur BRUNET, dans la mesure où les électeurs de la section de BUSSAC, consultés, émettent un avis concordant, pour la vente des parcelles de bien de section cadastrées Section ZD n°3, n°7, n°21, ZE n°10, ZE n°22, ZE n°27 (4.000 m² environ), ZE n°246, ZE n°224 et ZE n°226 (8.500 m² environ), soit une superficie totale de 82.180 m² environ,
- 2) Fixe le prix de vente de l'ensemble des parcelles à 14.000 € TTC,
- 3) Autorise Monsieur le Maire, à convoquer les électeurs de la section de BUSSAC pour connaître leur avis sur la question.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 25 février 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-019
Acquisition d'un immeuble par la commune

24 février 2021 3.1 Acquisitions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité d'acquérir la propriété de Madame Jacqueline VALY et de son frère Monsieur Jacques PAULHAN située 19 rue ALBERT CHALVET à MASSIAC

Ce bien comprend, une maison parcelle cadastrée AC n°361 (ancien commerce, ancien cinéma et ancienne discothèque « La BODEGA ») et un garage avec une terrasse, parcelle cadastrée AC n°379.

Compte tenu de son emplacement, situé au centre du bourg, l'achat de ce bien serait une opportunité intéressante pour la commune.

Il apparaît donc opportun que la commune se porte acquéreuse de ce bien immobilier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre :

- donne son accord pour l'achat de ce bien à Madame Jacques VALY et à son frère Monsieur Jacques PAULHAN au prix de 45 000 euros.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget 2021.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 04/03/2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

D.C. 2021/2-020
Modification du tracé de la Véloroute « La Grande Traversée du Volcan à Vélo » (GT2V) située sur le territoire communal

24 février 2021 7.10 Divers
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes soutenu par l'État depuis 1998, le Conseil départemental a, dès 2003, mis en œuvre « la Grande Traversée du Volcan à Vélo » (GT2V) afin de soutenir le développement de l'itinérance cyclotouristique dans le département du Cantal. Ce tracé figure par ailleurs dans les schémas régional et départemental de cyclotourisme.

Sur un plan géographique, cette véloroute qui est répertoriée sous le numéro 74, connecte la véloroute 70 (Val d'Allier) à Sainte-Florine en Haute-Loire, à la véloroute 86 (vallée du Lot), à Port d'Agrès dans l'Aveyron.

Actuellement, le tronçon local qui relie Blesle à Allanche traverse la commune de Massiac par le linéaire suivant : RD455 / RD55 / RD21. À l'usage, il s'avère que ce tronçon est peu adapté à l'itinérance, la déclivité est importante et le tracé évite le centre-bourg de Massiac ainsi que les services que la ville est en mesure de proposer aux cyclotouristes (hébergement, restauration, ravitaillement, gare SNCF...). Ce constat est par ailleurs partagé par le service tourisme du Département.

Aussi, afin de donner plus de potentialité et de flexibilité à cette itinérance, il est proposé de modifier le tronçon initial en reliant Blesle à Allanche via Massiac, en empruntant la voirie ainsi qu'il suit et qui figure dans les annexes cartographiques :

RD 909 / voie communale n°57 (route d'Ouche) / Rue Jacques Chaban-Delmas / Avenue Jean Moulin / RD21. À noter que ce linéaire sera identifié en tant que route partagée avec les autres usagers dans la mesure où le trafic routier demeure modeste.

À préciser que les accès au centre-ville et à la gare SNCF pourront s'effectuer en empruntant la passerelle qui enjambe l'Alagnon laquelle connecte la rue Jacques Chaban-Delmas et la rue de l'Alagnon (RD321) puis le secteur de la Gare et de l'office de tourisme.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé :

-APPROUVE la proposition de tracé présentée et reportée dans les annexes cartographiques, et plus particulièrement, VALIDE le linéaire de voirie communal ciblé pour assurer la continuité de la véloroute 74 « La Grande Traversée du Volcan à Vélo»,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document partenarial relatif à la poursuite de ce projet notamment avec le Conseil départemental du Cantal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 25 février 2021

Le Maire,
Didier ACHALME



MAIRIE DE MASSIAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Massiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : MM. ACHALME Didier, BATIFOULIER Karine, BOUARD André, CHANTELOT Jacques, CHARBONNEL Richard, CREGUT Agnès, DARNIS Magali, DELHOMENEDE Benoît, DELOS Isabelle, GOMONT Danielle, MAJOREL Danièle, PARRET Karine, PENOT Jean-Pierre, SABATIER Bruno, TOUZET Josette, TRONCHE Maryse, TUFFERY Cyril, VASSEL Bernard

Etait absent : M. RIGAL Régis qui a donné procuration à Mme TOUZET Josette

Mme DARNIS Magali a été élue secrétaire de séance.

<u>D.C. 2021/2-021</u>
<i>Compte rendu décisions du Maire durant l'inter-session du 13/01/2021 au 24/02/2021</i>

24 février 2021 5.4. Délégations de fonctions
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre durant l'inter-session (13/01/2021 au 24/02/2021) en application de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée le 9 juin 2020.

Décision 2021-02 : Renonciation DPU bien appartenant à Monsieur et Madame CREGUT Henri, section AC n°346, situé 13 rue du Four, vendu 96.165 € à Madame CREGUT Manon.

Décision 2021-03 : Renonciation DPU biens appartenant aux conjoints LAFARGE, section AC n°578, 579 et 582, situés au bourg, vendus 35.150 € à AIR PRODUCTS.

Décision 2021-04 : Renonciation DPU bien appartenant à Madame DELHOMENEDE Viviane, section AD n°198, situé 8 rue de la Prade, vendu 80.000 € à Monsieur CHALIER Baptiste.

Conseil Municipal donne acte de la présentation faite par le Maire des pouvoirs qu'il a exercé en son nom en application du 3^{ème} alinéa de l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :
et transmise à la Sous-Préfecture le :

Le Maire,
Didier ACHALME



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 04/03/2021

Le Maire,
Didier ACHALME

